

COMMUNE DE MARGENCEL

Haute-Savoie

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 21 FEVRIER 2019

Le vingt et un du mois de février de l'an deux mille dix-neuf, à vingt heures, le Conseil Municipal de Margencel, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre RAMBICUR.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Etaient présents : M. Jean-Pierre RAMBICUR, Mme Dominique JORDAN, M. Yves GILLET, M. Franck BOUCHET, M. Bernard MASSOULIER, M. Bertrand JACQUET, M. Christian DETRAZ, M. Daniel BROUZE, Mme Anita DESUZINGE, Mme Corinne THUILLIER, Mme Valérie GAILLARD, Mme Anne LEPIZZERA, Mme Séverine LATOUR, Mme Francine JACQUIER, Mme Marie-Pénélope GUILLET, M. Jonathan BLONDAZ-GERARD.

Etaient absents excusés : M. Didier RENAUD donne pouvoir à M. Franck BOUCHET
Mme Martine TETU donne pouvoir à Mme Francine JACQUIER
M. Gérard BAUDET donne pouvoir à Mme Dominique JORDAN

Secrétaire de séance : Mme Corinne THUILLIER

Date de la convocation : 13 février 2019

ORDRE DU JOUR :

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 24 JANVIER 2019

M. le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 24 janvier 2019, sur lequel le Conseil n'émet aucune observation.

II. PRÉSENTATION DE PROJET UNION SPORTIVE DE MARGENCEL

M. Bertrand JACQUET informe le Conseil Municipal que les responsables du Foot (MM. Hervé GRANGE, David GRAUSER, Michel GENOUD et Maurice LEVRAY) sont présents ce soir pour présenter leur projet.

M. Hervé GRANGE fait un rappel sur l'historique du foot de Margencel en commençant par la création du club en 1965, la mise à disposition du terrain par la Commune et la famille TICON, puis la création des vestiaires financés par le club. Suite aux exigences de la fédération, les vestiaires ainsi que le terrain d'honneur ont été refaits aux normes par la Commune. Il explique également que le club participe à plusieurs manifestations sur la Commune.

Il présente le projet de réfection du terrain d'entraînement qui serait réalisé sans aucun financement de la part de la Commune. La Commune avancerait le montant des travaux qui serait intégralement remboursé par le club. Le club propose également de faire appel à des sponsors qui seraient ensuite représentés sur le terrain via des panneaux publicitaires.

Il présente le devis de cette réfection, afin que le terrain puisse être mis aux normes pour recevoir des matchs, par :

- la mise à niveau du terrain qui actuellement présente une différence de 5 mètres de dénivelé entre le point le plus haut et le point le plus bas du terrain,

- le déplacement du terrain de 5 mètres vers le bas,
- la plantation d'une nouvelle pelouse,
- la pose d'un système d'arrosage,
- le déplacement des 2 coffrets électriques,
- la pose de 2 éclairages supplémentaires.

M. Bernard MASSOULIER pense qu'il n'est peut-être pas nécessaire de déplacer les coffrets électriques puisque ceux-ci sont utilisés pour les manifestations qui ne pourront plus avoir lieu si le terrain est refait.

Mme Marie-Pénélope GUILLET demande ce qu'il adviendrait des manifestations et entre autres, la vogue. 2 possibilités sont avancées : soit de l'organiser au niveau de la Mairie et du Groupe Scolaire et dans ce cas, la route de Jouvernex serait en partie fermée ; soit de l'organiser sur la route de Bisselings et dans ce cas, se serait la route de Bisselings qui serait fermée. Dans cette éventualité, Mme Dominique JORDAN soulève le problème du stationnement.

Mme Francine JACQUIER demande la durée éventuelle des travaux. Selon M. Hervé GRANGE, le terrain ne serait pas praticable pendant une année. Dans ce cas, les entraînements pourraient avoir lieu sur les Communes d'Anthy-sur-Léman et d'Orcier.

M. Yves GILLET souhaite connaître le montant que les sponsors pourraient donner par année. M. Hervé GRANGE lui explique qu'aucune démarche n'a été faite avant l'accord du Conseil Municipal.

M. le Maire explique que si la Commune est maître d'ouvrage, elle ne pourra pas retenir le devis présenté. Elle devra procéder à un marché public avec appel d'offre. Il propose que le club supporte l'investissement et se renseigne pour contracter un emprunt auprès d'une banque, réaliser les travaux, tout en ayant l'autorisation de la Commune, propriétaire du terrain.

Il explique également que si le Conseil Municipal donne son accord, une autorisation d'urbanisme devra être délivrée pour la réalisation des travaux.

M. Daniel BROUZE demande si la pelouse inscrite dans ce devis pourrait supporter les entraînements et les matchs. M. Bernard MASSOULIER l'informe qu'en cas d'intempéries, la Commune peut annuler la rencontre, 5 heures avant le début du match.

Mme Anita DESUZINGE demande qui aurait la charge de l'entretien de ce terrain. M. Franck BOUCHET lui rappelle que les employés communaux ont le matériel et qu'ils l'entretiennent déjà. Par contre, cela engendrerait un coût supplémentaire puisque ce terrain serait traité de la même façon que le terrain d'honneur (engrais, sablage, carottage,...).

Mme Anita DESUZINGE souhaiterait également que le club s'engage à respecter le futur terrain comme le reste des infrastructures mises à disposition. M. Jonathan BLONDAZ-GERARD explique que le club n'est pas responsable des problèmes actuels. Des personnes extérieures à la Commune sont également présentes au stade, en soirée.

M. le Maire remercie MM. Hervé GRANGE, David GRAUSER, Michel GENOUD et Maurice LEVRAY pour la présentation de ce projet et propose que ce point soit débattu lors d'une prochaine réunion du Conseil Municipal.

III. FINANCES

1. EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE : PLAN DE FINANCEMENT

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal l'avancement du dossier relatif aux travaux d'extension du Groupe Scolaire de Margencel et précise qu'il convient de réactualiser le plan de financement.

M. le Maire présente le plan de financement suivant :

INTITULE	DEPENSES HT	RECETTES
Maîtrise d'œuvre et assistance technique	200 241, 00 €	
Etudes	3 440, 00 €	
Acquisitions foncières	347 576,14 €	
Travaux	1 892 905,30 €	
Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité		200 000,00 €
CAF		174 600,00 €
Thon Agglomération, Fonds de concours		19 048,00 €
Emprunt		2 000 000,00 €
Autofinancement		50 514,44 €
TOTAUX	2 444 162,44 €	2 444 162,44 €

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver le plan financement énoncé ci-dessus,
- d'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département ainsi qu'à tout autre organisme,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

2. ADMISSION EN NON VALEUR

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriel explicatif du 17 janvier 2019,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

ANNÉE	NUMÉRO DU TITRE	IMPUTATION	REDEVABLE	MONTANT	OBJET DE LA CRÉANCE
2012	246	758	CAGNIARD ROCHER Gaëlle	14.10 €	Amende bibliothèque
2012	94	758	CAGNIARD ROCHER Gaëlle	4.10 €	Amende bibliothèque
2013	211	7067	CLEMENT Stéphane	44.00 €	Cantine scolaire
2015	150	7067	BLONDAZ Mickaël	64.56 €	Cantine scolaire
2015	273	7067	BIGRE Quentin	13.80 €	Cantine scolaire
2014	243	7067	JACQUES Carine	28.00 €	Cantine scolaire

- dit que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 168.56 euros.
- décide l'émission d'un mandat au compte 6541- créances admises en non-valeur, d'un montant de 168.56€.

3. SUBVENTION CLASSES VERTES

M. le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de la Directrice du Groupe Scolaire Henri Corbet pour une subvention totale de 1 950 € destinée au financement des « Classes Vertes » :

- 26 élèves de CP/CE1, de la classe de Mme COLLARD-FLEURET, qui se déroulera aux Carroz d'Arâches, du 20 au 22 mai 2019,
- un premier groupe de 19 élèves de CM2, qui se déroulera aux Carroz d'Arâches, du 20 au 22 mai 2019,

- un deuxième groupe de 20 élèves de CM2, qui se déroulera aux Carroz d'Arâches, du 22 au 24 mai 2019,

Le Maire indique que le budget de ces projets est globalement de 10 060.00 €, et que la participation communale permettra au Conseil Départemental d'abonder dans les mêmes conditions.

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- **d'attribuer une subvention totale de 1 950 € au Groupe Scolaire Henri Corbet (Coopérative Scolaire Primaire) pour le financement des « Classes Vertes ». Soit 780 € pour la classe de CP/CE1, 570 € pour le premier groupe de CM2 et 600 € pour le deuxième groupe de CM2.**
- **de charger M. le Maire de mandater cette subvention.**

4. TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE : TARIFS 2020

M. le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs au mètre carré de la TLPE sont augmentés en proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année. Le tarif de référence pour l'année 2019 était de 15,70 €/m².

Pour les communes de moins de 50 000 habitants, les tarifs maximaux applicables pour 2020 seraient donc les suivants :

S'agissant des enseignes :

- Exonération des établissements dont la superficie cumulée est inférieure à 7 m² ;
- 16 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12 m² ;
- 32 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 50 m² ;
- 64 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m².

S'agissant des dispositifs publicitaires et des pré enseignes :

- 16 €/m² pour les supports non numériques dont la surface est inférieure à 50 m² ;
- 32 €/m² pour les supports non numériques dont la surface est supérieure à 50 m² ;
- 48 €/m² pour les supports numériques dont la surface est inférieure à 50 m² ;
- 96 €/m² pour les supports numériques dont la surface est supérieure à 50 m².

Entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs ci-dessus exposés, pour l'année 2020.

IV. QUESTIONS DIVERSES

POINTS TRAVAUX

M. Bernard MASSOULIER explique que les travaux de l'extension du Groupe Scolaire avancent très bien. Le chantier est dans les délais. Il informe le Conseil Municipal qu'une cérémonie aura lieu le 7 mars prochain, en présence des enfants de primaire du Groupe Scolaire pour la pose de la première poutre.

Il rappelle également que le nouveau portail du Groupe Scolaire a été commandé et devrait être installé avant la fin des vacances scolaires.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le mur d'escalade du Collège est fini et sera inauguré prochainement.

M. Bernard MASSOULIER explique au Conseil Municipal que le chemin de la Plage est en cours de réfection. Un arrêté municipal a été pris jusqu'au 19 mars prochain. Le but étant de refaire le chemin suite au raccordement gaz et électrique du restaurant et de supprimer les 8 places de parking entre le pont et le bâtiment de stockage, par la création d'un cheminement piétons.

Dans la continuité, M. le Maire rappelle au Conseil Municipal, que la Commune est propriétaire des terrains en face, sur la Commune de Sciez. Un devis a été demandé pour démolir le chalet existant (permis de démolir autorisé par la Mairie de Sciez) et créer un parking en stabilisé de 17 places de stationnement. Le montant de ce devis est de 18 978 € HT.

ATELIERS MÉMOIRES

Mme Dominique JORDAN explique que dans le cadre du CCAS, des ateliers mémoires sont organisés pour les personnes de 60 à 74 ans. Une réunion d'information aura lieu le 12 mars prochain à la salle des Associations.

AGORESPACE

M. Jonathan BLONDAZ-GERARD demande s'il serait possible de protéger les fenêtres des vestiaires donnant sur l'agorespace et étant souvent atteintes par les ballons. M. Bernard MASSOULIER va voir ce qu'il est possible d'installer pour les protéger.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 21 mars 2019, à 20h00.
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Le Maire,
Jean-Pierre RAMBICUR

